



Août 2023 - n°2023 - 105
08/12

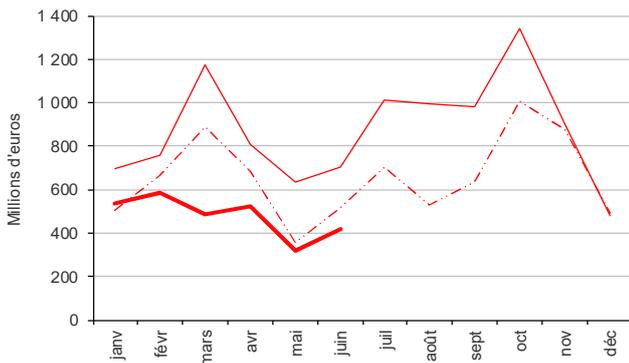
Infos rapides

En juin 2023, la hausse des importations de produits transformés pèse sur l'excédent agroalimentaire français

En juin 2023, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 420 millions d'euros et diminue sur un an (- 280 millions d'euros par rapport à juin 2022) principalement sous l'effet de l'augmentation des importations (+ 406 millions d'euros sur un an). Le solde des produits agricoles bruts recule (- 433 millions d'euros sur un an) et affiche un déficit pour le troisième mois consécutif à - 174 millions d'euros sous l'effet de la baisse des exportations de céréales accentué par la hausse des importations de graines oléagineuses et de certains légumes. A l'inverse, l'excédent commercial en produits transformés augmente (+ 154 millions) à 584 millions : la progression des exportations (+ 9 %), tirée par les boissons mais aussi par d'autres produits alimentaires comme le chocolat, les confiseries ou les plats préparés, est supérieure à celle des importations (+ 6 %). En juin 2023, la baisse de l'excédent commercial agroalimentaire provient pour près de 90 % de la dégradation des échanges avec l'UE.

Solde commercial global

En juin 2023, baisse de l'excédent sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

--- moyenne 2018-2022 — 2022 — 2023

Solde par zone et par type de produits

En juin 2023, sur un an, détérioration des différents soldes excepté pour les échanges de produits transformés avec les pays tiers



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

■ juin moy. 2018-2022 ■ juin 2022 ■ juin 2023

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En mai 2023, nouveau recul, sur un an, de l'excédent agroalimentaire français

En juin 2023, l'excédent commercial agroalimentaire est de 420 millions d'euros. Il recule de nouveau sur un an (- 280 millions d'euros, soit - 40 %) et est inférieur de 18 % à la moyenne 2018-2022. Ce résultat est la conséquence de l'augmentation des importations (+ 406 millions d'euros, soit + 6 %) supérieure à celle des exportations (+ 126 millions, soit + 2%).

Avec les pays tiers, l'excédent est de 807 millions d'euros ; il perd 30 millions sur un an. Les importations augmentent de 104 millions d'euros (soit + 5 %), cette hausse concerne pour plus de 70 % les produits bruts, à travers les graines de colza australien. La hausse des achats de produits transformés concerne, pour sa part, principalement les produits à base de viande et les tourteaux. Parallèlement, les exportations ne progressent que de 74 millions sur un an (+ 2 %). Cette évolution est exclusivement la conséquence de la hausse des ventes de produits transformés (+ 253 millions) à travers la progression des exportations de boissons et d'autres produits alimentaires, notamment des vins vers l'Asie et des plats préparés. La baisse des ventes de produits bruts (- 179 millions) découle

du recul des exportations de céréales (- 186 millions) principalement du blé tendre vers le Maghreb. Au total, le déficit commercial des produits bruts avec les pays tiers se creuse de 254 millions et l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 224 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le déficit se creuse de 250 millions sur un an à - 386 millions d'euros. Les importations croissent sensiblement plus que les exportations (+ 301 millions soit + 7 % contre + 52 millions soit + 1 %). Les premières sont portées à près de 90 % par les produits transformés, principalement à travers les achats de préparations à base de fruits et légumes, ceux concernant d'autres produits alimentaires (chocolat, confiseries) et les boissons. La baisse des exportations de produits bruts (pénalisées par la baisse des ventes de céréales) est contrebalancée par la hausse des exportations de produits transformés (notamment d'autres produits alimentaires à travers le sucre, le chocolat et les confiseries mais aussi les boissons et notamment les vins).

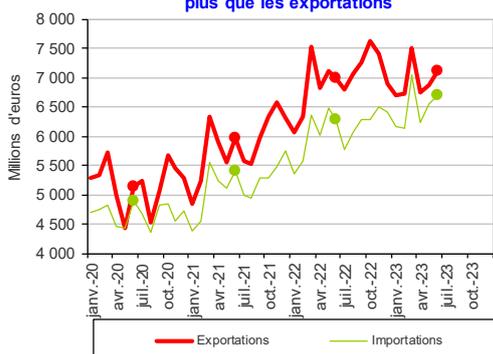
Les indicateurs

Produits CPF2	Juin						Cumul 6 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
UE												
Produits bruts	692	724	1 220	1 073	528	348	4 367	4 620	7 762	7 441	3 394	2 821
Produits transformés	3 404	3 673	2 739	2 938	-664	-735	18 580	21 007	15 506	16 901	-3 073	-4 106
AGROALIMENTAIRE	4 096	4 397	3 959	4 011	-137	-386	22 947	25 627	23 268	24 342	321	-1 285
Pays tiers												
Produits bruts	745	820	476	297	-269	-522	4 940	5 167	3 351	2 847	-1 589	-2 321
Produits transformés	1 449	1 478	2 554	2 807	1 105	1 329	8 164	8 010	14 204	14 481	6 040	6 471
AGROALIMENTAIRE	2 194	2 298	3 030	3 105	837	807	13 104	13 177	17 555	17 328	4 451	4 150
Monde												
Produits bruts	1 437	1 544	1 696	1 370	259	-174	9 307	9 787	11 112	10 287	1 805	500
Produits transformés	4 852	5 151	5 293	5 746	441	594	26 744	29 017	29 710	31 382	2 967	2 365
AGROALIMENTAIRE	6 289	6 695	6 990	7 115	700	420	36 051	38 804	40 822	41 670	4 772	2 866

Source : Douanes/SSP

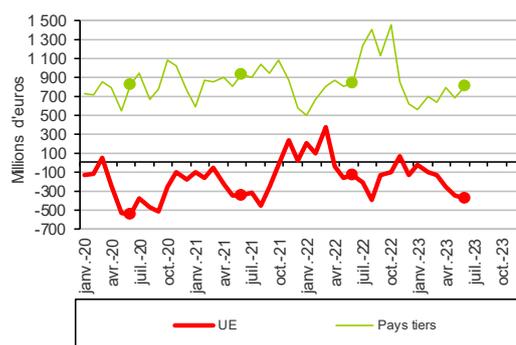
Mises en perspective

En juin 2023, sur un an, hausse globale des échanges mais les importations augmentent plus que les exportations



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En juin 2023, sur un an, le solde des échanges se détériore avec l'UE et les pays tiers



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Nouveau recul (- 44 %) des exportations de céréales en valeur sur un an

En juin 2023, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est déficitaire (- 174 millions d'euros) pour le 3^{ème} mois consécutif et inférieur de 433 millions à celui de juin 2022. Cette évolution résulte en premier lieu (pour près de 60 %) de la diminution du solde commercial avec l'UE (- 254 millions d'euros sur un an). Les **exportations** (1,4 milliard d'euros) diminuent de 326 millions d'euros par rapport à juin 2022 (- 19 %). Au premier rang des produits bruts exportés, les ventes de céréales (principalement de blé tendre) reculent sensiblement (- 364 millions d'euros par rapport à juin 2022) en raison de la baisse des volumes exportés (- 0,4 Mt pour le blé tendre) et des prix à l'exportation du blé

tendre sur un an (- 27 %) après les hauts niveaux atteints en 2022. Cette baisse est en partie atténuée par la hausse des ventes de légumes (+ 30 millions sur un an), notamment des carottes, navets et tomates.

Les **importations** (1,5 milliard d'euros) croissent de 107 millions d'euros par rapport à juin 2022 (+ 7 %). Les principales augmentations concernent les graines oléagineuses, du fait de la hausse des quantités importées de colza, avec + 70 millions d'euros sur un an mais aussi les légumes (principalement à travers les importations de pommes de terre néerlandaises et belges mais aussi de tomates marocaines) avec + 57 millions d'euros.

Les indicateurs

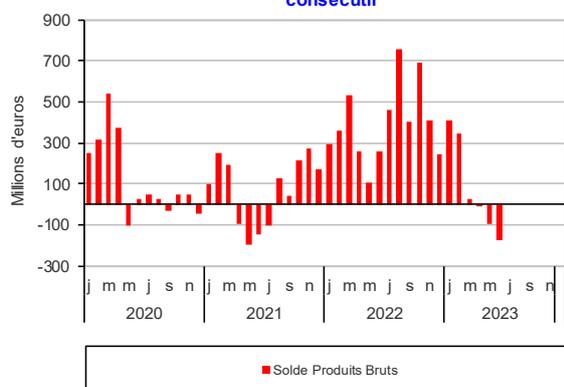
millions d'euros

Produits CPF4	Juin						Cumul 6 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
PRODUITS BRUTS	1 437	1 544	1 696	1 370	259	-174	9 307	9 787	11 112	10 287	1 805	500
Agriculture et élevage	1 186	1 313	1 542	1 225	356	-88	8 000	8 472	10 313	9 462	2 313	990
Céréales, légum., oléagi.	150	246	979	624	829	377	1 272	1 453	6 434	5 203	5 162	3 750
Céréales n. c. riz	44	70	823	459	779	389	231	290	5 456	4 204	5 225	3 913
Oléoprotéagineux	106	176	155	165	50	-12	1 037	1 161	976	999	-61	-163
Légumes, fleurs, plantes	333	388	208	238	-125	-150	2 391	2 689	1 637	1 958	-753	-731
Légumes	283	340	195	224	-88	-116	2 050	2 371	1 539	1 851	-511	-520
Prod. cult. permanentes	643	620	134	136	-509	-484	3 971	3 967	971	957	-3 000	-3 010
Fruits	365	388	96	102	-268	-285	2 247	2 411	687	699	-1 561	-1 712
Café, cacao, thé	121	122	3	4	-118	-118	675	717	17	18	-659	-698
Animaux vifs, œufs, miel	61	59	222	227	161	169	367	363	1 270	1 345	904	982
Bovins	3	5	147	144	144	139	26	29	803	860	777	831
Produits sylvicoles	37	22	69	61	32	39	165	148	367	343	201	196
Pêche et aquaculture	214	209	85	84	-129	-125	1 142	1 167	433	482	-709	-686

Source : Douanes/SSP

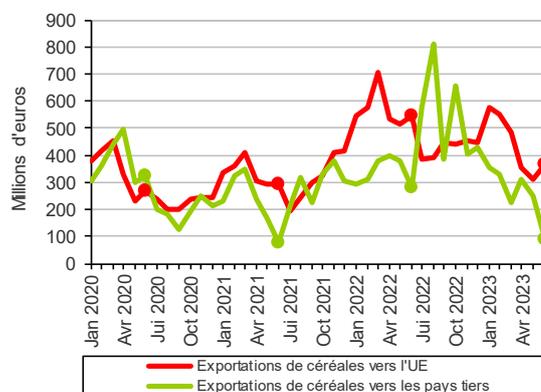
Mises en perspective

En juin 2023, le solde des échanges de produits agricoles bruts est déficitaire pour le troisième mois consécutif



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sur un an, baisse des exportations de céréales



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Hausse de l'excédent sous l'effet de la croissance des exportations vers les pays-tiers

L'excédent des échanges de **produits transformés** (industries agroalimentaires et tabacs) progresse à 594 millions d'euros en juin 2023 (+ 154 millions d'euros par rapport à juin 2022). Sur un an, la hausse de l'excédent commercial concerne exclusivement les échanges avec les pays tiers (+ 224 millions).

Les **exportations** (5,7 milliards d'euros) croissent de 452 millions d'euros sur un an (+ 9 %). Les principales hausses concernent les « autres produits alimentaires » (+ 163 millions) à travers les exportations de chocolat, confiseries et de plats préparés notamment mais aussi les boissons (+ 158 millions) avec des ventes dyna-

miques de vins vers l'Asie et des ventes de boissons rafraîchissantes et d'eaux en progression, principalement vers le Royaume-Uni et la Belgique.

Les **importations** (5,2 milliards d'euros) augmentent de 299 millions sur un an (+ 6 %). Les achats de préparations à base de fruits et légumes mais aussi ceux concernant d'autres produits alimentaires (chocolat et produits de confiserie allemands notamment) et les produits issus de la seconde transformation des céréales (principalement en provenance de Belgique et d'Allemagne) croissent plus particulièrement.

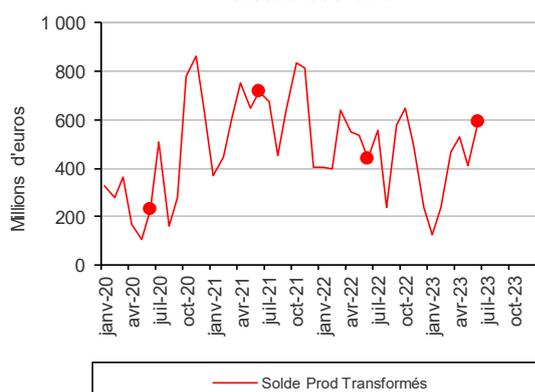
Les indicateurs

Produits CPF4	Juin						Cumul 6 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
IAA, TABACS	4 852	5 151	5 293	5 746	441	594	26 744	29 017	29 710	31 382	2 967	2 365
Viandes, prod. de l'abattage	738	780	478	500	-260	-280	3 990	4 482	2 820	2 853	-1 170	-1 630
<i>Viande bovine</i>	174	161	107	97	-67	-64	931	952	624	579	-307	-373
<i>Viande porcine</i>	63	81	80	107	17	26	354	453	474	553	121	100
<i>Volaille</i>	169	158	49	56	-120	-102	813	946	350	315	-463	-631
Prod. préparés de la pêche	451	421	98	87	-354	-334	2 435	2 392	553	518	-1 882	-1 874
Prod. à base de fruits & lég.	532	622	233	280	-300	-342	3 047	3 510	1 287	1 473	-1 760	-2 038
Huiles, tourteaux, corps gras	546	459	254	177	-292	-282	2 757	2 452	1 352	1 150	-1 405	-1 301
<i>Tourteaux</i>	175	196	22	25	-154	-171	932	937	126	120	-806	-817
Produits laitiers, glaces	562	572	733	751	170	178	2 891	3 123	4 070	4 292	1 179	1 169
<i>Fromages</i>	243	274	284	306	41	32	1 195	1 414	1 662	1 833	468	420
Produits des céréales	217	254	271	321	54	68	1 249	1 482	1 550	1 819	301	336
Biscuits, pâtisseries, pâtes	250	312	254	300	4	-13	1 472	1 757	1 364	1 595	-108	-162
Autres produits alimentaires	888	971	843	1 006	-45	36	5 234	5 692	4 921	5 649	-312	-43
<i>Sucre</i>	23	32	88	115	65	84	141	195	536	652	395	458
<i>Chocolat, confiserie</i>	260	304	195	230	-65	-74	1 604	1 815	1 138	1 273	-466	-542
Aliments pour animaux	125	150	254	280	129	130	754	889	1 609	1 734	854	845
Boissons	423	487	1 849	2 007	1 426	1 521	2 255	2 574	10 021	10 146	7 766	7 572
<i>Vins, champagne</i>	91	88	1 057	1 156	966	1 068	452	459	5 876	6 057	5 424	5 597
<i>Eaux de vie, alcools</i>	116	141	534	522	418	381	667	742	2 777	2 511	2 110	1 769
Tabacs	119	124	27	36	-92	-88	659	664	163	154	-496	-510

Source : Douanes/SSP

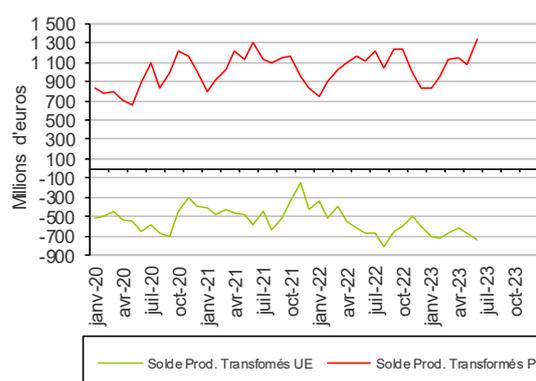
Mises en perspective

Produits transformés : en juin 2023, hausse de l'excédent sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits transformés : en juin 2023, l'excédent avec les pays tiers augmente sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. A partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27.

PT : pays tiers.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Vincent Marcus

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2023

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)